

Non au licenciement

La direction rendant les conditions de travail de plus en plus difficiles, elle fragilise et dégrade la santé de tous les travailleurs. Une fois que nous avons des restrictions médicales importantes, la direction nous mène la guerre et cherche par tous les moyens à se débarrasser de nous.

Voici la déclaration que nous avons faite à la direction à l'occasion de la réunion du Comité d'Etablissement de mercredi matin et de la réunion des délégués du personnel.

Déclaration CGT faite aux réunions des délégués C.E. et DP le mercredi 31 août 2016 contre le licenciement de Patrizio MICCINILLI

Vous venez de licencier un travailleur de Renault au mois de Juillet qui était embauché depuis 1993. Il a travaillé jusqu'à aujourd'hui tout le temps au Montage. Il a été délégué CGT depuis 1999. Il a eu des problèmes de santé très importants mais qui étaient en train de se résorber. De plus, il a été reconnu comme travailleur handicapé et a eu une reconnaissance de maladie professionnelle.

Mais la direction depuis de nombreuses années n'a jamais rempli ses obligations quant à lui proposer un véritable reclassement professionnel.

Elle devait, même s'il n'y avait pas de poste qu'il puisse tenir en l'état, en créer un de toute pièce pour ne pas le priver d'emploi et de salaire.

Elle devait présenter et surtout étudier son dossier dans les instances : CHSCT et même Délégués du Personnel. Ce qu'elle n'a jamais fait.

Patrizio MICCINILLI a laissé toute sa santé dans l'usine. La direction s'en est débarrassée dès qu'elle en a eu l'occasion.

Patrizio n'est pas le premier à être licencié de cette façon.

La direction supprime depuis des années tous les postes de travail qu'elle nommait auparavant « postes doux » qui permettait à tous ceux qui avaient des problèmes de santé de pouvoir continuer à travailler.

Avant, il y avait une UET appelée « PAR » pour le personnel à aptitude réduite. La direction l'a aussi supprimée. Et elle continue de supprimer des postes et surtout rend les postes de travail encore existants de plus en plus difficiles à tenir.

Pour notre part, nous continuerons à combattre sa politique qui n'a qu'un seul objectif : Augmenter les gains de productivité au détriment des conditions de travail et de la santé de tous les travailleurs.

Rentrée scolaire

Vous avez droit à un crédit de 10 heures par an. C'est la rentrée et à cette occasion, vous pouvez bénéficier d'une franchise liée à l'éducation des enfants. Pour ceux qui n'ont pas utilisé ces heures pour la rentrée scolaire peuvent les prendre par heure et tout au long de l'année.

Voici l'article :

« Le père ou la mère de famille ayant un enfant à charge de moins de 12 ans bénéficie d'un crédit de 10 heures par an, quel que soit le nombre d'enfants et à condition que les deux conjoints exercent une activité professionnelle. Lorsque les deux conjoints travaillent chez Renault, ce droit ne peut être exercé que par l'un d'entre eux.
Dans le cas où l'enfant est handicapé, ce crédit temps est accordé jusqu'à l'âge de 21 ans. »

Certains responsables demandent des documents farfelus. **Seule une attestation de l'employeur de votre conjoint(e) suffit.** Vous n'avez pas à fournir d'autres documents.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à faire appel aux délégués CGT.

Jeudi 15 Septembre

**Contre les attaques patronales et gouvernementales
Le monde du Travail pourra exprimer son opposition**

**Soyons le plus nombreux possible
en grève et en manifestation**

Malgré une opposition écrasante, malgré 4 mois de mobilisation qui a entraîné des centaines de milliers d'ouvriers, d'employés, d'agents des services publics, de lycéens et d'étudiants dans des grèves et des manifestations, les Hollande, Valls, Macron, El Khomri... sont passés en force, en utilisant le 49-3 à plusieurs reprises et en publiant la Loi Travail le 8 août, en plein été !

Cela montre à quel point ce gouvernement est au service du grand patronat, quitte à être rejeté et vomé par l'ensemble des travailleurs !

Les décrets d'application de la Loi « El Khomri » ne sont pas encore publiés et ils peuvent encore aggraver le contenu de la loi.

Mais de toute façon, ce qu'un gouvernement a décidé, la rue peut le défaire !

Il y a 10 ans, le CPE était voté, mais les mobilisations ont fait reculer le gouvernement Villepin-Sarkozy et la loi a été retirée.

Nous avons les moyens et la force d'imposer le retrait de cette loi, car ce sont les salariés qui font tout tourner dans cette société. Sans les travailleurs, rien ne peut fonctionner.

Tous ensemble, dans le cadre d'une lutte qui s'élargit, le rapport de force face au patronat nous est bien plus favorable que chacun isolé dans son entreprise, à lutter localement contre l'application de la loi.

La CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL donnent rendez-vous jeudi 15 septembre à l'ensemble des salariés, étudiants, lycéens, privés d'emploi, retraités... pour une journée d'actions, de grèves et de manifestations, pour l'abrogation de la Loi Travail.

La CGT Flins appelle aussi les travailleurs à se mobiliser sur l'ensemble des revendications qui les touchent : contre les suppressions de poste, contre la dégradation des conditions de travail, contre la précarité et pour une forte augmentation des salaires...

Il faut se mobiliser aussi car Renault est en train de préparer son nouvel accord de compétitivité qu'il nous faudra combattre.

**Le 15 septembre sera une nouvelle étape importante
si nous nous retrouvons nombreux !**